

Intervention sous Appareil Respiratoire Isolant (ARI)

Au centre de formation

Nombre de stagiaires : 6 à 8 personnes

Prérequis : aucune

Compétences attendues : évoluer dans un air vicié afin d'effectuer la mission en toute sécurité.

Horaires en présentiel : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Lieu : Centre de formation du SDIS 37 (*les bois de bois Gibert - RD 8 - 37510 Ballan-Miré*)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap en fonction du handicap (nous contacter avant la formation)

Planification : 6 mois après la demande

Tarification : selon devis

PROGRAMME

Maitriser les contraintes liées au port de l'ARI

- Autonomie et consommation d'air.
- Port de tenues de protection avec ARI.
- Contrôle croisé avant engagement.
- Parcours dans la Maison d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant (MEPARI)

Mises en situations professionnelles (MSP)

Reconnaitances et actions conservatoires

- Etude des plans
- Prise en compte des consignes
- Reconnaitances
- Actions conservatoires
- Rendre compte

Débriefing formatif après chaque MSP.



Matériel : Maison d'entraînement au port de l'ARI, matériel d'incendie et appareil respiratoire isolant.

Intervenant : 3 formateurs Incendie

Evaluation et validation : Formative, devra participer à toute la formation et réaliser tous les exercices pratiques.

Attestation de fin de formation

Documentation : 1 livret d'équipier de seconde intervention par apprenant.

Équipement de protection individuel

Chaque stagiaire doit être en possession de ses équipements de protection individuelle conforme au code du travail

Aptitude médicale

L'employeur s'assure de l'aptitude médicale du stagiaire